

Entre les années 1960 à 1980, les associations féministes françaises ont longuement hésité à défendre les victimes de pédocriminalité et à dénoncer leurs bourreaux. Cependant, lorsque les manifestations et actions se sont intensifiées, elles ont été de plus en plus nombreuses à élargir leur champ d'action pour inclure dans leur lutte la protection des enfants, également victimes des violences sexuelles des hommes. À la fin des années 90 et début 2000, les féministes sont officiellement positionnées dans cet axe de lutte.

Osez le féminisme

La plus connue des associations féministes est « **Osez le Féminisme !** »¹ Depuis 2009, elle lutte en faveur de nombreuses causes : le droit à l'avortement, l'égalité homme-femme et en défense des victimes de violences sexuelles, de féminicides et de la pédocriminalité. Bien représentée dans toute la France, l'OLF a désormais sa propre plateforme² pour venir en aide au plus grand nombre de victimes, mettre en avant ses actions et prôner plus largement ses valeurs.



▪ La notion de consentement

De même que le consentement des femmes devant une proposition sexuelle a été l'objet de nombreuses contributions militantes et de violentes polémiques, le seuil de l'âge de consentement des mineurs est devenu également un sujet central. En effet, dans les prétoires, les hommes accusés de viols sur enfant ou sur une femme avancent des arguments semblables : « *il ou elle était consentant(e)* » voire « *il ou elle m'a provoqué* » !

Ce seuil est essentiel puisque, par exemple, il qualifie automatiquement de viol sur mineur tout acte sexuel avec pénétration en-deçà de ce seuil. Dans les affaires de viols d'enfants ou d'agressions sexuelles sur mineur, la justice française s'est longtemps interrogée sur leur consentement³. Afin d'éviter que les victimes prouvent sans cesse leur innocence et la culpabilité de leurs agresseurs, un seuil d'âge a été déterminé par la loi du 21 avril 2021⁴ et l'âge défini est 15 ans. Ainsi tout acte de pénétration imposé par un adulte à un mineur de moins de 15 ans (y compris les actes bucco-génitaux) est désormais considéré comme un crime avec une sanction encourue de 20 ans de prison. Sans pénétration, l'acte sexuel sera qualifié d'agression sexuelle, avec une sanction encourue de 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende. Les pédocriminels ne peuvent donc plus invoquer le "consentement" de leurs victimes.

¹ Osez le féminisme ! est une association féministe, universaliste, laïque, progressiste et abolitionniste créée en 2009. Osez le féminisme ! a pour objectifs de dénoncer les inégalités femmes-hommes dans tous les domaines et de contribuer à les éradiquer. OLF publie un journal et mène régulièrement des campagnes auprès du grand public.

² <https://osezlefeminisme.fr/>

³ Pour rappel, les mineurs représentent environ 60% des victimes de viols.

⁴ LOI n° 2021-478 du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste

▪ Qu'en est-il des autres pays ?

Nos voisins européens ont un seuil d'âge de consentement bien défini depuis plusieurs années :

- 12 ans pour l'Espagne ;
- 13 ans pour l'Angleterre ;
- 14 ans pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Belgique et le Portugal.

▪ Les paradoxes de la classe médiatico-politique



En tant qu'avocat, Eric Dupond-Moretti, actuel ministre de la Justice de France, a défendu des personnes accusées de pédocriminalité (Outreau) ou accusées de viols ou de proxénétisme. Ses prises de position dans les médias, destinées à peser dans le sens de ses clients, l'ont amené à des déclarations pour le moins surprenantes comme dans l'affaire DSK où il résume les parties fines avec des prostituées par la notion plus présentable de « *copains qui s'offrent du bon temps* »⁵. Or, l'accusation de proxénétisme aggravé, retenu dans cette affaire, signifie que les jeunes femmes prostituées étaient sans aucun doute menacées. Et, dans l'absolu, quel est véritablement le consentement d'une jeune femme prostituée ? Il faut noter cependant que Mr Dupont-Moretti, une fois Garde des sceaux, a été très actif pour faire advenir la Loi d'avril 2021 sur le consentement.



De son côté, **Gérald Darmanin**, ministre de l'Intérieur, a été accusé par Sophie Patterson-Spatz de lui avoir demandé une relation sexuelle en échange de son soutien dans une affaire judiciaire. Un non-lieu a été confirmé en appel⁶ dans cette affaire où la nature de la relation sexuelle (dont l'existence n'a pas été contestée) est dépendante du consentement. La plaignante, Mme Patterson-Spatz, estime qu'elle n'a pas consenti à l'acte sexuel, son avocate, Me Elodie Tuillon-Hibon parlant de « *viol par surprise* », d'un *rapport sexuel extorqué* », « *ni libre, ni consenti* ». De son côté, le ministre affirme que tout cela s'est déroulé dans un consentement réciproque. Pourtant, un échange de SMS entre la plaignante et Gérald Darmanin, neuf mois plus tard, est au cœur du dossier. Mme Patterson-Spatz lui écrit : « *Abuser de sa position. Pour ma part, c'est être un sale con. (...) Quand on sait l'effort qu'il m'a fallu pour baiser avec toi. Pour t'occuper de mon dossier* ». Monsieur le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, répond : « *Tu as raison, je suis sans doute un sale con. Comment me faire pardonner ?* »



Une autre personnalité publique a été accusé de pédocriminalité et de nombreux viols : **Roman Polanski**. Le nom de ce réalisateur franco-polonais de 90 ans était sur toutes les bouches en 2020. Ses nominations aux Césars pour son film « *J'accuse* » étaient la goutte de trop pour de nombreuses féministes qui ont manifesté pour sa démission : « *12 nominations aux Césars pour le film J'accuse de Roman Polanski. 12, comme le nombre de femmes qui l'accusent de viols pédocriminels* », exprime sur sa plateforme Osez le Féminisme ! « *Par ces 12 nominations, le monde du cinéma a apporté un soutien franc et inconditionnel à un violeur en cavale, qui a reconnu avoir drogué et violé une enfant de 13 ans et a fui la justice américaine. Nous ne pouvons pas séparer l'homme de l'artiste quand Polanski lui-même, dans le dossier de presse du film, parle d'accusations mensongères, procédures juridiques pourries. Personne n'est dupe. Polanski utilise sa notoriété, instrumentalise l'affaire Dreyfus pour se réhabiliter et se poser en victime alors* »

⁵ Déclaration d'Eric Dupond-Moretti, avocat de David Roquet, ex-patron d'une filiale d'Eiffage, renvoyé en correctionnelle pour proxénétisme aggravé, escroquerie et abus de confiance dans l'affaire du Carlton de Lille, estime que la présence de DSK parmi les 14 accusés pousse les juges à étendre "la notion de client à celle de proxénète".

⁶ La Cour d'appel de Paris a confirmé, mardi 24 janvier 2023, le non-lieu rendu en juillet 2022 en faveur du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, accusé de viol par Sophie Patterson-Spatz, qui avait déposé un recours contre cette décision.

qu'il est bourreau ». Après une lutte acharnée, l'association avait finalement réussi à le faire démissionner de l'Académie des Césars.

Discussion

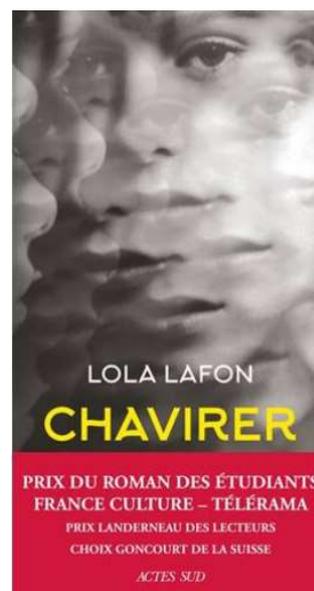
Depuis l'apparition des mouvements féministes, une dénonciation systématique de la culture patriarcale vise à délivrer les femmes des rapports de domination mettant l'homme en position favorisée et la femme en mode soumission, interdite dans de nombreux secteurs de la société et chargée des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. Au-delà de ce combat de fond, le féminisme a réagi maintes fois contre les violences faites aux femmes par les hommes : maris, concubins, ex-mari, inconnu, etc. Et, peu à peu, beaucoup de femmes ont découvert que les enfants faisaient également l'objet d'une violence terrible venant des hommes, bien plus dissymétrique et tout autant dévastatrice. Dès lors, le combat contre la violence des hommes porté par le féminisme a intégré la protection des mineurs.

Rédigé par Yousra Massaoudi – Novembre 2023

Pour aller plus loin

Chavirer, l'œuvre de Lola Lafon contre la pédocriminalité

Cette écrivaine française a sorti en 2020 un ouvrage poignant qui met en lumière la pédocriminalité. Ce roman est largement inspiré des affaires Epstein et Matzneff : « *C'est quand même le seul crime dans lequel la victime se croit coupable* », confie l'autrice. « *Pour des raisons que les psys connaissent mieux que moi, il y a malheureusement une honte inhérente à ce genre de violences. Je tenais à faire de Cléo ce que j'appelle "une mauvaise victime". C'est-à-dire qu'en réalité, elle est une victime banale dans le sens où elle est une victime qui n'est pas parfaite. Je me méfie beaucoup de ce que certains érigent en victime parfaite et sans ambiguïtés. Je crois que toutes les histoires sont ambiguës et complexes et qu'il faut les assumer. Car ce n'est pas parce qu'elles sont ambiguës qu'elles ne sont pas victimes. Cléo a 13 ans, elle se fait manipuler de façon à devenir complice. Ce qui malheureusement fait d'elle quelqu'un qui ne peut pas parler. Elle est tenue par cette culpabilité qui fait qu'elle garde le secret. Chavirer, ce peut être frôler la catastrophe sans qu'il y ait naufrage* ».



Sources

- <https://osezlefeminisme.fr/>
- <https://osezlefeminisme.fr/le-seuil-dage-quest-ce-que-cest-pourquoi-cest-important/>
- <https://www.neonmag.fr/societe-politique/lun-des-pays-ou-lage-de-la-majorite-sexuelle-etait-le-plus-bas-le-japon-rectifie-enfin-le-tir-560905>
- <https://www.carenews.com/cameleon-association/news/la-france-instaure-un-age-minimal-de-consentement-a-15-ans>
- <https://cfcv.asso.fr/petition-remaniement-ministeriel/>
- <https://osezlefeminisme.fr/polanski-aux-cesar-2020-culture-du-viol-et-viols-dans-la-culture/>
- <https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/cinema/cesar-2020-des-associations-feministes-appellent-a-voter-contre-polanski-11-02-2020-8257866.php>
- <https://information.tv5monde.com/terriennes/chavirer-le-verbe-puissant-de-lola-lafon-contre-la-pedocriminalite-36413>
- <https://www.babelio.com/livres/Lafon-Chavirer/1237281>
- <https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/affaire-jeffrey-epstein/>
- <https://www.lefigaro.fr/faits-divers/affaire-matzneff-l-ecrivain-vise-par-une-nouvelle-enquete-pour-viols-sur-mineur-20231123>
- <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=nthgZt2vqjg>
- <https://www.tv5monde.com/emissions/>
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/01/24/gerald-darmanin-accuse-de-viol-le-non-lieu-confirme-en-appel_6159062_3224.html